

SEQUENCE : LE PREMIER EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS (XVI^e-XVIII^e SIECLES)

Problématique: En quoi l'établissement du premier empire colonial français répond-il à des enjeux économiques, politiques et religieux?

Séance 1: La compagnie française des Indes orientales.

Problématique : En quoi l'histoire de la Compagnie française des Indes Orientales est-elle à la fois un succès et un échec de la politique économique et colonisatrice française ?

Document 1 : Succès et déboires.

1600. Création de la Compagnie anglaise des Indes orientales par la reine Elisabeth I^{ère}

1602. Création de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales (VOC) par la République des Provinces-Unies

1664. Création des Compagnies françaises des Indes occidentales et orientales par **Colbert** : la seconde est une manufacture royale exemptée de taxes qui a le monopole exclusif du commerce oriental pour 50 ans

1666. Lorient devient le siège de la Compagnie

1673 – 1738. Fondations successives des comptoirs français de Chandernagor, Pondichéry, Mahé, Yanam et Kârikâl

1741 – 1753. **JF Dupleix** devient le Gouverneur Général des Etablissements français en Inde : politique agressive contre les Anglais et ingérence dans la politique indienne; alliances avec des dirigeants locaux au sud du pays et importants succès commerciaux

1754. Révocation de Dupleix et déboires commerciaux

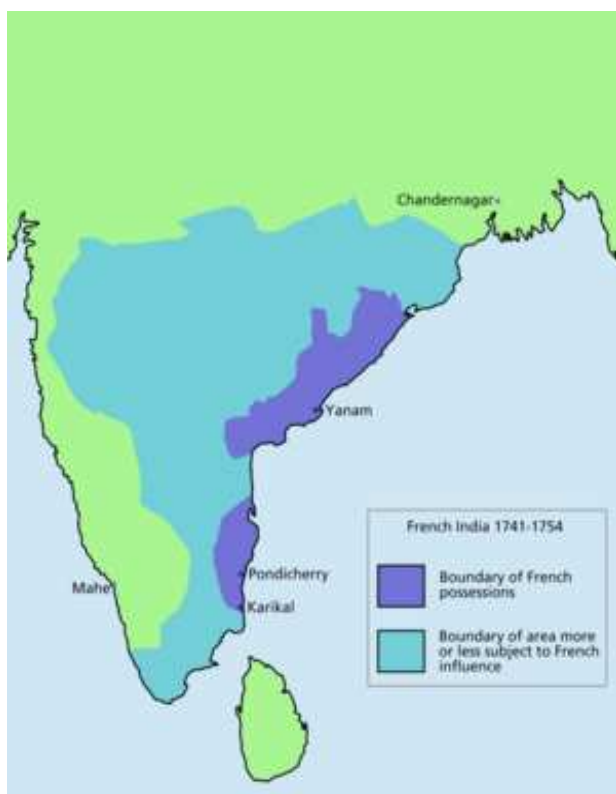
1763. Traité de Paris: la France renonce à toute prétention politique en Inde et ne conserve que ces 5 comptoirs

1769. Compagnie « suspendue » par Choiseul, Secrétaire aux Affaires étrangères, à la Guerre et à la Marine sous Louis XV

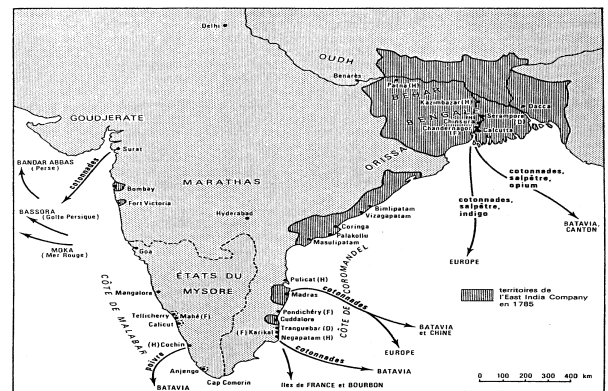
1949. Perte des comptoirs français en Inde

1. A quelle date et par qui la Compagnie française des Indes orientales est-elle créée ?
2. Quels en sont les objectifs ?
3. Quel a été le rôle de Jean-François Dupleix au sein de la Compagnie ?
4. Quand et comment la Compagnie disparaît-elle ?

Document 2 : Comptoirs français en Inde.
Aire d'influence française en Inde



17 - L'Inde en 1785



L'Inde en 1785.

(F) : comptoir français
(D) : comptoir danois
(H) : comptoir hollandais

1. Localisez les principaux comptoirs français en Inde. Quels autres pays possèdent également ?
2. Quelle est l'importance de l'influence française entre 1741 et 1754 ?
3. Quelles marchandises sont importées en Europe et comment ?
4. Définissez le mot « comptoir ».
5. Répondez à la problématique.

Documents illustratifs

Armoiries de la Compagnie des Indes Orientales.

La devise « Florebo quocumque ferar » signifie « Je fleurirai là où je serai portée. »

www.wikipedia.org

Actionnaires et bénéficiaires.

« C'est la compagnie où l'Etat – le roi- a le plus de poids. En 1740, il détient 20% des actions. Les autres grands actionnaires sont les princes et la noblesse, les banquiers et des particuliers (comme Voltaire, à qui ses actions rapportent 20 000 livres par an, soit le salaire annuel d'un fonctionnaire). »

Conférence de Ph. Haudrière sur la *Compagnie des Indes Orientales*, 9 janvier 2007.

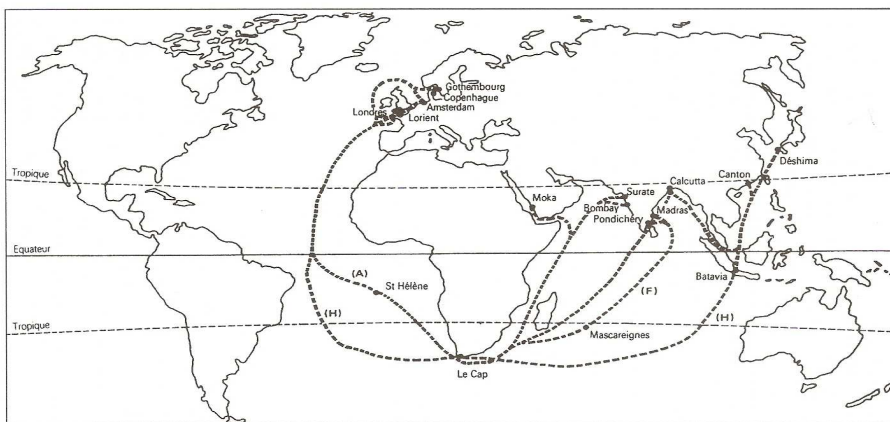
Témoignage du père Tachard, missionnaire en Inde.

« Ce fut avec regret que je quittai Pondichéry. Je savais assez la langue Malabare pour confesser, pour catéchiser et même pour lire et comprendre les livres du pays. »

Les voyageurs français dans l'Inde aux XVII^e et XVIII^e siècles, Z. Bamboat, Ayer Publishing, 1972.



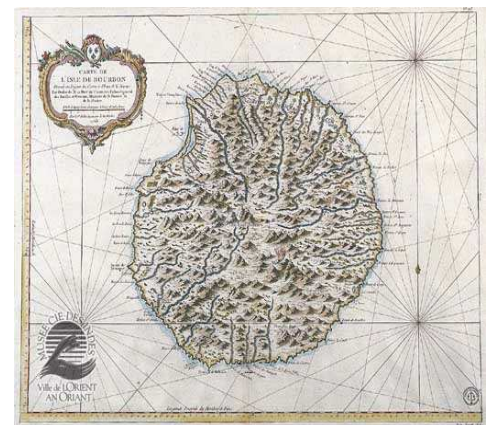
Les principaux ports, escales et routes des Compagnies



A = anglais
F = français
H = hollandais

In : M. Morineau, *Les Compagnies des Indes*, op. cit.

L'île Bourbon.



Musée de la Compagnie des Indes, ville de Lorient.

L'Europe, la mer et les colonies XVII^e-XVIII^e siècles, P. Villiers et J-P Duteil, Carré Histoire, Hachette Supérieur, 1997.

L'échec de la colonisation selon Chateaubriand.

« Nous possédions outre-mer de vastes contrées : elles offraient un asile à l'excédent de notre population, un marché à notre commerce, un aliment à notre marine. Nous sommes exclus du nouvel univers, où le genre humain recommence : les langues anglaise, portugaise, espagnole, servent en Afrique, en Asie, dans l'Océanie, dans les Iles de la mer du Sud, sur le continent des deux Amériques, à l'interprétation de la pensée de plusieurs millions d'hommes ; et nous, déshérités des conquêtes de notre courage et de notre génie, à peine entendons-nous parler dans quelque bourgade de la Louisiane et du Canada, sous une domination étrangère, la langue de Colbert et de Louis XIV : elle n'y reste que comme un témoin des revers de notre fortune et des fautes de notre politique. »

Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, 1848, Livre VII- Chapitre 11.